

Rapport sur le climat 2026

ÉNONCÉS DE MISE EN GARDE, DÉCLARATIONS ET AUTRES ENJEUX

Le présent rapport est fourni à titre informatif seulement et ne vise en aucun cas à promouvoir, directement ou indirectement, une entreprise ou un intérêt commercial quelconque.

Conformément aux exigences, la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sur la gestion des risques climatiques s'applique à la période de référence de Northbridge terminée le 31 décembre 2025 pour la déclaration de certains éléments. Ce rapport autonome présente les déclarations attendues par le BSIF de la part des institutions financières sous réglementation fédérale en ce qui concerne la gestion des risques liés au climat. Il contient des informations détaillées sur notre gouvernance, notre gestion des risques, notre stratégie et nos indicateurs en matière de climat.

Les énoncés prospectifs dans le présent rapport reflètent nos attentes, estimations et prévisions actuelles concernant des événements futurs; ils ne relatent pas de faits historiques et peuvent être modifiés. Ils ne garantissent pas non plus le rendement futur. Ces énoncés comportent des incertitudes et des risques inhérents et reposent sur des facteurs et hypothèses difficiles à prévoir. Plus précisément, compte tenu des limites et des incertitudes propres à la climatologie, à l'analyse des risques et aux rapports sur le développement durable et le climat, nous nous sommes appuyés, dans notre rapport, sur diverses pratiques de marché, taxonomies, méthodologies, critères et normes, et nous avons formulé des approximations et des hypothèses raisonnables. Toutefois, il existe de nombreux facteurs que nous ne pouvons pas toujours anticiper ni prévoir avec précision, ce qui peut influencer la qualité des données figurant dans notre rapport. Voici des exemples de facteurs et d'hypothèses susceptibles d'influencer le rapport : l'absence d'une taxonomie normalisée des termes liés au développement durable (notamment pour la définition et le champ d'application); la disponibilité de données complètes, comparables et de haute qualité sur les émissions de gaz à effet de serre (GES); la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (notamment les entreprises, les institutions financières et les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux); la création et la réalisation d'activités et d'objectifs d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets (dont les objectifs de carboneutralité et les cibles intermédiaires) par les gouvernements et les entreprises; les hypothèses qui sous-tendent les scénarios de décarbonisation tiers; la conception et le déploiement de nouvelles technologies et de solutions sectorielles (y compris dans les secteurs où la réduction des émissions est difficile); l'évolution des opinions sociales sur les questions liées au développement durable; la coopération internationale et l'élaboration de normes; les changements d'approche ou de traitement à l'échelle

gouvernementale, politique ou réglementaire concernant la divulgation d'informations sur le développement durable, les obligations de déclaration et d'autres exigences; et notre capacité à recueillir et à vérifier des données et à concrétiser différentes initiatives dans les délais prévus, entre autres événements ou conditions imprévus.

Nos estimations des émissions s'appuient sur les données disponibles à l'heure actuelle, ainsi que sur des hypothèses et des approximations fondées à la fois sur des données internes et externes. Si nous jugeons que ces sources sont fiables, nous n'avons pas vérifié ni évalué de manière indépendante les hypothèses, les estimations ou les données sous-jacentes, et nous ne pouvons garantir l'exactitude de celles provenant de tiers. Par ailleurs, la qualité, la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour nos estimations d'émissions peuvent varier selon les secteurs étudiés et, dans certains cas, ces données peuvent être inexistantes. Nous voulons souligner le fait que les données et les méthodologies disponibles présentent des limites et des incertitudes intrinsèques pouvant influencer nos hypothèses et estimations sous-jacentes.

Nous prévoyons que nos estimations d'émissions, de même que les méthodologies et les scénarios utilisés à cette fin (notamment pour mesurer nos émissions de GES liées à nos activités et à nos investissements), pourraient devoir être révisées afin de tenir compte de l'amélioration de la qualité des données et des méthodologies, de l'évolution des pratiques exemplaires, de la réglementation, des normes et des connaissances scientifiques, ainsi que des changements apportés à nos pratiques et stratégies d'affaires.

Les termes « développement durable », « investissements durables », « liés au climat » ou « climatiques », « transition », « respectueux de l'environnement » ou d'autres termes similaires, ainsi que les taxonomies, méthodologies, critères et normes associés, évoluent tant dans leur définition que dans leur champ d'application. Notre utilisation de ces termes pourrait changer au fil du temps afin de refléter cette évolution. Dans le présent rapport, l'utilisation de ces termes est encadrée par des critères définis en interne, et non par une définition réglementaire propre à un territoire donné ou à une norme volontaire qui pourrait exister.

Les informations présentées ici ne visent pas à fournir des conseils précis sur des questions financières, fiscales, d'investissement, d'assurance, juridiques ou comptables. Elles ne doivent pas servir de référence ou de motivation pour acheter ou vendre des titres, des contrats d'assurance ou des services d'investissement. Si ce rapport peut contenir des exemples illustrant nos processus internes de recherche ESG (environnementales, sociales et de gouvernance), il ne se veut pas un portrait juste du rendement d'un produit ou d'une stratégie en particulier et ne décrit pas la gestion d'un produit ou d'une stratégie à un moment précis.

Le destinataire est seul responsable de l'utilisation des informations contenues dans le présent rapport; la Corporation financière Northbridge, ses filiales et leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne sauraient être tenus responsables de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce rapport par le destinataire.

À PROPOS DE NORTHBRIDGE

La Corporation financière Northbridge est un chef de file en matière d'assurance de dommages des entreprises. Elle contribue à la protection des entreprises canadiennes depuis plus de 100 ans. Nous sommes une société 100 % canadienne détenue en propriété exclusive par Fairfax Financial Holdings Limited. Le groupe de sociétés Northbridge comprend quatre filiales d'assurance réglementées, soit la Société d'assurance générale Northbridge, La Federated, Compagnie d'assurance du Canada, la Compagnie d'assurance Zenith et la Compagnie d'assurance Verassure (désignées ensemble sous le nom « Northbridge » ou « la société »).

Nous sommes pleinement conscients que les changements climatiques ont d'importantes répercussions sur nos clients et leurs activités. La gestion des risques climatiques n'a rien de nouveau pour nous : elle est au cœur de notre mission en tant qu'assureur et est intégrée depuis longtemps à notre approche d'évaluation des risques et de protection contre les sinistres. Cependant, la probabilité et la gravité des sinistres sont manifestement en hausse. En effet, l'année 2024 a été la plus coûteuse jamais enregistrée au Canada en raison des catastrophes naturelles, avec des sinistres assurés dépassant les 8,5 milliards de dollars à l'échelle du secteur.

Northbridge cherche à aider ses clients à gérer les risques climatiques, à renforcer la résilience des collectivités qu'elle sert et à réduire l'empreinte environnementale de ses propres activités.

GOVERNANCE

Supervision par le conseil d'administration des risques et des occasions liés au climat

Notre conseil d'administration (le « conseil ») a pour mission principale d'approuver et de surveiller notre stratégie, notre profil de risque, notre culture d'entreprise et nos activités, ainsi que de remettre en question, de conseiller et de superviser la chef de la direction et la haute direction.

Le conseil a délégué la surveillance de la gestion des risques, y compris les risques climatiques, au comité d'audit et de gestion du risque. Celui-ci est composé de quatre administrateurs indépendants, qui sont d'anciens dirigeants qualifiés, dotés d'une expérience et de compétences avérées en évaluation et

compréhension des risques ainsi que des questions financières et de solvabilité. Le conseil a délégué la supervision des investissements des actifs de la société au comité de gestion du portefeuille, composé de trois administrateurs indépendants possédant l'expérience et les compétences nécessaires pour évaluer et comprendre les enjeux en la matière.

La société s'efforce de maintenir au sein de son conseil d'administration une composition diversifiée qui allie expertise, compétences et expérience. En outre, elle a mis en place une matrice des compétences du conseil afin de déterminer la structure et la composition les plus efficaces pour le conseil et ses comités, et de surveiller l'évolution des compétences à combler pour orienter le recrutement des administrateurs et la planification de la relève. Chaque administrateur indépendant perçoit une rémunération annuelle et ne bénéficie d'aucune prime liée au rendement ni sous forme d'actions. Les questions climatiques ne sont pas expressément prises en compte dans leur paie. Le conseil d'administration et ses comités se réunissent au moins une fois par trimestre, et plus souvent si nécessaire pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Responsabilités du conseil d'administration et des comités en matière de climat	
Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Approuver les plans d'affaires et la stratégie à court et à long terme, ainsi que toute initiative majeure, notamment celles liées au développement durable et au climat. • Recevoir le rapport sur la gestion de l'exposition aux catastrophes, qui présente l'exposition de la société et la modélisation des sinistres liés aux événements météorologiques. • Évaluer l'adéquation du programme de réassurance de la société concernant son exposition aux risques de catastrophes naturelles. • Recevoir les rapports de la haute direction concernant les activités, les plans et les occasions. • Prendre connaissance des informations et des rapports importants relatifs au climat.
Comité d'audit et de gestion du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser la haute direction dans la mise en œuvre des politiques, pratiques et contrôles visant à repérer, à gérer et à atténuer les risques liés aux activités de la société, dont les risques climatiques. • Approuver le cadre de gestion du risque de l'entreprise et le cadre de contrôle interne, qui comprennent le repérage, la gestion et la surveillance des principaux risques par la société.

	<ul style="list-style-type: none"> • Approuver le cadre d'appétit pour le risque de la société, qui régit notamment les risques climatiques et les seuils de tolérance correspondants. • Recevoir les principaux rapports de la haute direction, comme le présent rapport sur le climat, les mises à jour réglementaires et rapports sur la gestion du risque de l'entreprise trimestriels, le rapport d'évaluation interne des risques et de la solvabilité, ainsi que les rapports de l'actuaire désigné, dont les résultats des évaluations des risques climatiques fondées sur des scénarios.
Comité de gestion du portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> • Approuver la politique d'investissement de la société et veiller à ce que son portefeuille d'investissement soit conforme à cette politique ainsi qu'aux lois, notamment en ce qui concerne les critères ESG. • Superviser le directeur des placements de la société, notamment sa stratégie et la prise en compte des enjeux climatiques dans ses évaluations des risques et ses décisions d'investissement.

Le rôle de la direction dans la gestion des risques climatiques

En tant que compagnie d'assurance de dommages, nous devons comprendre la probabilité et l'incidence des risques, y compris les sinistres liés aux événements climatiques. Les responsables de nos fonctions de souscription, d'actuariat et d'indemnisation surveillent de près les conséquences des changements climatiques sur notre profil de risque. Les équipes de souscription et d'actuariat analysent les données et les tendances des sinistres à court, moyen et long terme, évaluent des scénarios extrêmes mais plausibles (notamment les phénomènes météorologiques) et tiennent compte de ces informations dans leurs décisions de tarification et de gestion des risques. Notre Service de l'indemnisation, qui travaille directement avec les clients à la suite d'un sinistre, est le mieux placé pour commenter les répercussions concrètes des phénomènes météorologiques extrêmes sur les personnes, les entreprises et les collectivités.

La surveillance des risques climatiques fait partie intégrante de notre structure de gouvernance. La haute direction de Northbridge, composée de la chef de la direction et des hauts dirigeants des équipes de souscription, d'actuariat, d'indemnisation, des finances et de prévention, est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de surveiller les stratégies, politiques et contrôles de la société, afin de gérer les risques (dont les risques climatiques) et de maintenir ses assises financières de manière à soutenir sa mission et ses objectifs à court et à long terme. Cette mission de surveillance est appuyée par un comité interfonctionnel

d'analyse des risques et un comité de gestion du risque de l'entreprise, qui se réunissent au moins une fois par trimestre et sont composés de dirigeants des principales fonctions de surveillance et d'exploitation afin de repérer, d'évaluer et de gérer les risques importants, ainsi que de promouvoir une solide culture de conscience des risques à l'échelle de l'entreprise.

Les effets d'une gestion efficace des risques climatiques – par les processus de souscription, de sélection des risques, de tarification, d'établissement des réserves, d'atténuation des risques et de réassurance – se répercutent directement, au fil du temps, sur la rentabilité ou le ratio combiné de toute compagnie d'assurance de dommages. De ce fait, la rentabilité et la gestion disciplinée des risques sont des priorités essentielles à l'échelle de l'entreprise, et elles se reflètent dans la rémunération du personnel de Northbridge en vue d'affermir la responsabilité commune quant à l'atteinte de bons résultats en matière de risques.

STRATÉGIE

Risques physiques et de transition

Les changements climatiques présentent à la fois des risques et des occasions physiques et de transition, et nous adoptons une approche rigoureuse pour gérer et surveiller notre exposition sur différents horizons temporels, notamment en recourant à des simulations pertinentes. Les risques physiques résultent de changements dans la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques causés par les changements climatiques. Les risques de transition découlent du passage à une économie sobre en carbone, notamment des changements dans la réglementation gouvernementale, des avancées technologiques et de l'évolution des attentes du marché et des clients.

Le tableau ci-dessous illustre les risques et occasions liés au climat qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur les flux de trésorerie de la société, son accès au financement ou son coût du capital.

Horizon temporel	Risques	Occasions
Court terme	Caractère imprévisible de la fréquence, de la gravité et de la nature des phénomènes météorologiques extrêmes (risque physique). Modifications des exigences réglementaires applicables aux produits existants (risque de transition).	Demande accrue d'assurance, étant donné que l'évolution des phénomènes météorologiques favorise la prise de conscience du public (risque physique). Création d'occasions d'assurance ainsi que d'investissement dans les technologies vertes et l'énergie renouvelable (risque de transition).
Moyen terme	Augmentation des risques découlant de différents facteurs liés aux changements climatiques, comme l'élévation du niveau de la mer, les inondations à l'intérieur des terres, les sécheresses et les zones touchées par les feux de végétation (risque physique). Coûts de procédures relatives aux changements climatiques (risque de transition).	Apparition de nouveaux secteurs de marché au fil de la transition vers une économie sobre en carbone (risque de transition).
Long terme	Dépréciation de nos actifs détenus dans des secteurs exposés au risque de transition (risque de transition).	Utilisation de notre expertise pour aider nos clients à s'adapter à l'évolution des marchés en élaborant des stratégies et en développant des solutions technologiques (risque de transition).

Remarque : Le court terme correspond à une période inférieure à 3 ans; le moyen terme, d'entre 3 et 10 ans; le long terme, de 10 ans ou plus.

Notre résilience financière face aux changements climatiques

Nous nous engageons à maintenir une situation financière solide pour être présents pour nos clients lorsqu'ils ont besoin de nous. Pour ce faire, nous veillons surtout à bien comprendre, gérer et tarifier les risques que nous assurons.

Nos produits font généralement l'objet d'un renouvellement et d'une réévaluation tarifaire chaque année; cette souplesse nous permet de nous adapter à mesure que les effets des changements climatiques se font sentir. Par ailleurs, la diversification de nos activités d'assurance de dommages, tant sur le plan de notre présence géographique que de la composition sectorielle et des catégories d'assurance, contribue à atténuer les répercussions de chaque phénomène météorologique.

Nous avons recours à des techniques avancées de modélisation des catastrophes naturelles et à des tests de résistance pour comprendre, surveiller et gérer l'incidence des risques liés aux changements climatiques sur notre portefeuille, notre bilan et nos assises financières. Cela comprend la modélisation du cumul des risques, de l'intensité des phénomènes et de leur répartition géographique pour des risques majeurs, comme les orages de convection violents, les inondations et les feux de végétation. Nous utilisons la cartographie des phénomènes, le zonage des risques et l'analyse de scénarios pour classer les zones selon la gravité des risques, puis nous tenons directement compte de ces informations dans les processus de souscription, de tarification, de sélection des risques et de planification financière. En surveillant activement les risques majeurs et en les reliant à notre appétit pour le risque et à notre planification du capital, nous garantissons la résilience de l'ensemble de notre portefeuille d'activités et restons en mesure d'honorer nos engagements envers nos clients dans des situations de crise variées.

La réassurance est un élément central de notre approche globale de gestion des risques. Elle nous permet d'optimiser la diversification des risques nets restants et de réduire la volatilité de nos gains. Nous travaillons avec un noyau de partenaires versés dans la réassurance pour dégager la capacité nécessaire à des conditions viables à moyen terme. Nous évaluons régulièrement les avantages et les coûts de la réassurance par rapport à d'autres formes de financement des risques, et nous adaptons notre programme de réassurance au fil de l'évolution des conditions du marché, notamment en tenant compte des changements potentiels du côté de l'offre sur le marché de la réassurance qui pourraient découler de changements climatiques et de fluctuations macroéconomiques générales. Notre appréciation des risques liés aux catastrophes naturelles est régulièrement revue et mise à jour; elle sert de base à la structuration et à la souscription de la réassurance et s'appuie sur des tests de résistance, la modélisation des catastrophes et la cartographie du cumul des risques, ainsi que sur une évaluation de la rentabilité et une répartition stratégique des capacités pour les risques assumés pour nos clients.

OCCASIONS

Notre engagement envers nos clients

Notre mission est d'aider les entreprises canadiennes à avoir un avenir meilleur et plus sécuritaire. Guidés par cet objectif, nous nous engageons à accompagner nos clients dans leur adaptation aux risques liés aux changements climatiques, à nouer des partenariats avec des entreprises qui renforcent la résilience climatique au sein de nos collectivités et à réduire l'incidence environnementale de nos propres activités.

Nous appuyons nos clients principalement de deux manières. Premièrement, en tant qu'experts en risques, nous les aidons à comprendre et à gérer les risques climatiques, notamment en leur proposant des solutions pour renforcer leur résilience grâce à des produits, des matériaux et des méthodes de

construction plus durables, qui protègent mieux leurs biens contre les phénomènes météorologiques. Deuxièmement, en tant qu'assureur, nous contribuons à la protection des entreprises et des collectivités en les assurant contre les pertes liées aux phénomènes météorologiques extrêmes. En outre, nous cherchons toujours des voies novatrices et écologiques pour faire évoluer nos façons de faire et notre offre de produits d'assurance.

Aider les clients à gérer les risques climatiques et à renforcer leur résilience

Nous surveillons de façon continue les risques climatiques et notre exposition, en portant une attention particulière à la fréquence et à l'intensité des phénomènes météorologiques qui touchent nos clients. Une part essentielle de cette approche consiste à aider nos clients à comprendre et à gérer ces risques, ainsi qu'à renforcer leur résilience et à faire progresser leurs objectifs de développement durable.

Notre Service de prévention compte près de 70 professionnels de la gestion des risques et de la prévention des sinistres. Ce groupe proactif met à profit son expertise sectorielle pour aider nos clients à mieux comprendre et gérer leurs risques. Chaque année, le Service de prévention effectue près de 6 000 évaluations des risques et visites de service auprès d'entreprises canadiennes. Dans le cadre de ces évaluations et visites, des conseillers en prévention aident les clients à mettre en place des pratiques exemplaires, à déceler les dangers potentiels et à combler les lacunes de conformité aux codes et normes sectorielles applicables.

Nous révisons en permanence nos processus et nos offres de garanties pour aider nos clients à obtenir des résultats plus durables et plus résilients. Lorsqu'un sinistre assuré survient, les clients peuvent souhaiter reconstruire ou remplacer les biens endommagés en utilisant des matériaux ou des méthodes écologiques qui améliorent la résilience face aux phénomènes météorologiques. Grâce à notre extension de garantie Ajustements pour critères écologiques de l'assurance des biens des entreprises, qui comprend le volet « reconstruction en mieux », nous offrons aux clients une certaine souplesse pour rebâtir de manière plus durable et résiliente aux changements climatiques. Les coûts non compris dans la valeur à neuf, par exemple pour des matériaux de toiture ou de parement haut de gamme, sont couverts. Pour les clients ayant souscrit une assurance des particuliers, l'extension de garantie Choix écologique couvre le coût de mise à niveau de l'équipement ménager, des électroménagers, de la toiture ou du parement extérieur par des solutions plus écologiques ou plus résistantes aux intempéries à la suite d'un sinistre assuré, ce qui les aide à reconstruire de manière plus solide et plus intelligente, avec une incidence environnementale réduite.

Nous avons décelé des occasions liées à la transition vers une économie à faibles émissions de GES, notamment une croissance ciblée dans des secteurs comme l'énergie renouvelable et les minéraux critiques, lorsque ces activités cadrent avec notre appétit pour le risque et nos stratégies.

La société a l'intention de continuer à rechercher des occasions de soutenir ses clients à moyen et long terme grâce à la conception de nouveaux produits, de nouvelles garanties et de services respectueux de l'environnement.

Faire équipe avec les meilleurs experts pour promouvoir la durabilité

- **Adhésion au projet Force de la nature** : Nous sommes fiers d'avoir adhéré au projet Force de la nature de Canards illimités Canada en association avec d'autres chefs de file dans le secteur de l'assurance de dommages. Ce projet vise à utiliser les infrastructures naturelles, par exemple les milieux humides, pour restaurer et protéger les zones à haut risque d'inondation. Les solutions inspirées de la nature proposées dans le cadre de ce projet misent sur la restauration et la gestion active des ressources naturelles pour produire des résultats positifs, par exemple pour favoriser la résilience climatique, la biodiversité et l'amélioration de la qualité de l'eau.
- **Partenariat avec l'organisme Conservation de la nature Canada (CNC)** : Nous avons collaboré avec CNC afin de soutenir la protection de 29 hectares d'habitats côtiers essentiels pour la faune, la flore et la résilience climatique à China Cove, sur la péninsule Bruce-Saugeen. Nous avons également contribué aux programmes de stages en conservation de CNC en Ontario et dans le Canada atlantique, favorisant ainsi la formation de la relève en matière de leadership en conservation.
- **Collaboration avec la Croix-Rouge** : Nous nous sommes associés à la Croix-Rouge pour appuyer les efforts de restauration à la suite des incendies de forêt qui ont fait rage au Canada, et ce, afin d'aider les collectivités touchées à se rétablir et de favoriser leur résilience.
- **Adhésion à Climate Proof** : Nous sommes membres de Climate Proof, une coalition sectorielle qui se consacre à la préparation face aux effets actuels et croissants des changements climatiques, en misant sur le renforcement de la résilience du pays aux catastrophes.
- **Soutien à Arbres Canada** : À l'occasion du Jour de la Terre, Northbridge a appuyé la mission d'Arbres Canada, qui vise à avoir des retombées durables sur l'environnement. Grâce à la générosité remarquable de nos employés – et à la contrepartie doublée offerte par Northbridge – nous avons financé la plantation de plus de 1 300 arbres partout au Canada. Cette initiative

était bien plus qu'une simple opération de plantation d'arbres : elle visait à améliorer la qualité de l'air, à restaurer les écosystèmes et à contribuer à la création d'une planète plus verte pour les générations futures.

- **Smartway** : En 2024, Northbridge est devenue le premier assureur canadien des entreprises à nouer un partenariat avec le programme SmartWay afin de promouvoir des pratiques de transport écoénergétique. SmartWay propose des outils, des formations et des ressources qui visent à aider les entreprises à acheminer leurs marchandises efficacement tout en réduisant leurs coûts en carburant et leur incidence sur l'environnement.

Réduire l'empreinte carbone de nos propres activités

Nous avons établi un partenariat avec EcoClaim afin d'intégrer le développement durable au cœur de notre processus d'indemnisation, en tirant parti de la technologie, des données et de la formation pour obtenir des résultats tangibles en matière de réacheminement des déchets et de réduction des émissions lors de chaque demande d'indemnisation. EcoClaim propose une formation de pointe, des outils de gestion des gaz à effet de serre et une bourse du carbone, qui nous aident à mesurer, à gérer et à réduire les émissions de manière plus efficace grâce à des données réelles relatives aux sinistres. Nous exigeons de nos partenaires en restauration privilégiés qu'ils obtiennent la certification EcoClaim afin d'allier la qualité des réparations avec un suivi transparent des données et une réduction continue des émissions. En parallèle, nous avons intégré des formations sur le développement durable à nos propres programmes de formation en indemnisation, en complément des centaines d'heures de formation technique dispensées chaque année, pour doter nos équipes des connaissances et des outils nécessaires pour ancrer l'écoresponsabilité dans leurs décisions quotidiennes. Avec l'aide d'EcoClaim, nous outillons notre personnel et nos partenaires pour qu'ils puissent contribuer à la diminution du volume des déchets qui finissent au dépotoir, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'application d'améliorations pratiques et mesurables en matière de développement durable à chaque demande d'indemnisation.

Nous avons par ailleurs mis en place plusieurs stratégies pour limiter la consommation de papier. En effet, nous encourageons nos courtiers et nos clients du secteur Transport et logistique à utiliser l'outil Attestation d'assurance sur demande pour produire leurs attestations en format électronique au lieu de les imprimer. De notre côté, nous nous servons d'eDocs pour transmettre aux courtiers les documents de police directement vers leur système de gestion de dossiers.

Nous poursuivons aussi l'écologisation progressive du parc de véhicules utilisés par les employés dont les fonctions nécessitent des déplacements réguliers pour servir notre clientèle. En 2025, nous avons remplacé environ 30 % de notre parc par des véhicules hybrides. Au cours des quatre prochaines années, à mesure

que les contrats de location arriveront à échéance, les véhicules à essence restants devraient être remplacés par des modèles hybrides.

Enfin, nous proposons à notre personnel un programme hybride de télétravail à 50 %. Cette approche flexible permet de concilier les avantages de la collaboration au bureau et ceux du télétravail pour les employés. Elle présente également des avantages sur le plan climatique, puisqu'elle contribue à réduire l'empreinte écologique de nos bureaux et à diminuer les émissions associées aux trajets quotidiens de notre personnel.

Le développement durable dans nos investissements

Nos investissements sont gérés par Hamblin Watsa Investment Counsel Ltée (Hamblin Watsa). Hamblin Watsa vise le long terme en matière d'investissement. Son approche tient compte d'un éventail de risques et d'occasions, y compris les principaux facteurs ESG. Des lacunes ou des risques environnementaux, sociaux ou de gouvernance excessifs entraînent le rejet de possibilités d'investissement ou la vente de positions existantes. Pour tout investissement, la bonne gouvernance, l'honnêteté et l'intégrité de la gestion sont fondamentales et ne seront jamais compromises pour des gains ou des avantages à court terme. Hamblin Watsa peut également orienter les investissements vers des placements et des financements durables, et nous pouvons y participer si la réglementation applicable aux compagnies d'assurance de dommages canadiennes nous y autorise.

GESTION DES RISQUES

Nos processus de gestion du risque de l'entreprise définissent la manière dont nous gérons et surveillons les principaux risques qui touchent la société. Ces processus comprennent le repérage, le suivi et la déclaration des risques, notamment des risques climatiques. La structure et les pratiques de la société en matière de gestion du risque sont régulièrement revues et améliorées dans le cadre des efforts constants qu'elle déploie pour comprendre et gérer ses risques.

Nous tenons à jour un registre des principaux risques susceptibles d'avoir une grande incidence négative sur la société. Chaque risque est attribué à un responsable chargé d'évaluer la probabilité et l'ampleur des répercussions potentielles. Les responsables des risques déterminent également les mesures d'atténuation et les contrôles pertinents et en évaluent l'efficacité, établissent et surveillent les indicateurs de risque clés et fixent le seuil de tolérance au risque. Tous ces seuils respectent l'appétit pour le risque approuvé par le conseil d'administration.

La société a intégré les risques climatiques dans ses processus de gestion du risque existants en le considérant comme un risque transversal pouvant amplifier d'autres risques à l'échelle de l'entreprise. Les responsables des risques sont tenus d'évaluer l'incidence des risques climatiques sur les risques dont ils ont la charge. Les répercussions liées au climat, qui englobent les risques physiques et les risques de transition, sont classées dans trois catégories :

- I. **Répercussion directe** : Désigne tout changement dans l'incidence ou la probabilité évaluée d'un risque découlant d'un événement climatique. Les répercussions directes correspondent aux conséquences concrètes immédiates subies par la société à la suite d'un événement climatique (ex. : un phénomène météorologique, la transition vers les technologies vertes).
- II. **Répercussion indirecte** : Désigne tout changement dans l'incidence ou la probabilité évaluée d'un risque résultant d'effets qui ne sont pas directs, mais qui découlent en aval d'un événement climatique (ex. : l'indisponibilité de la réassurance à la suite d'un événement météorologique).
- III. **Aucune répercussion** : Risques sur lesquels les événements climatiques n'ont pas d'incidence importante.

Une note globale est attribuée à chaque risque à l'issue de l'évaluation. Les évaluations des risques sont revues et mises à jour au moins une fois par an, tandis que les indicateurs de risque clés font l'objet d'un suivi continu et sont communiqués chaque trimestre à la haute direction et au comité d'audit et de gestion du risque.

INDICATEURS

Émissions totales de GES (tonnes d'éq. CO ₂)	2025	2024
Portée 1 – Émissions directes	926	883
Portée 2 – Émissions indirectes	219	261
Total	1 145	1 144

Les quantités indiquées dans le tableau sont exprimées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone.

Notes méthodologiques

Afin de garantir l'exactitude et la transparence de nos rapports sur les émissions de GES, nous utilisons la méthodologie du GHG Protocol. Cette norme mondialement reconnue propose un cadre robuste pour

mesurer et déclarer nos émissions selon les différentes portées et garantit que nos rapports sont exhaustifs et conformes aux pratiques exemplaires du secteur.

Le GHG Protocol fournit des directives complètes pour le calcul des émissions provenant de sources directes et indirectes, c'est-à-dire pour les émissions de portée 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées), de portée 2 (émissions indirectes liées à la production de l'énergie achetée) et de portée 3 (toutes les autres émissions indirectes liées à des activités, comme les déplacements professionnels et les chaînes d'approvisionnement).

Le calcul et la déclaration des émissions de GES de portée 3 viennent avec leurs propres difficultés, notamment l'obtention des données nécessaires à l'appui des déclarations. Plus particulièrement, la quantification des émissions financées en est encore à ses débuts; c'est l'une des catégories les plus difficiles à mesurer avec précision. Nous avons également intégré la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) dans nos calculs d'émissions de GES. Cette méthodologie complète le GHG Protocol en fournissant aux institutions financières un guide détaillé sur la mesure et la déclaration des émissions de GES liées à leurs prêts et à leurs investissements.

Les indicateurs climatiques présentent des limites inhérentes, par exemple en ce qui concerne la qualité des données, l'incertitude des estimations et l'évolution des méthodologies. La société utilise les meilleures données et méthodologies disponibles, comme les normes du GHG Protocol et du PCAF, et fournit des explications sur les principales hypothèses, les exclusions et les sources de données. De plus, elle s'engage à améliorer en permanence sa gestion des risques climatiques, ses pratiques de déclaration et sa conformité aux normes réglementaires et sectorielles.